

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres:	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Sven Erard	Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 20 mars 2018 en présence de M. Théo Bregnard, de la secrétaire de direction du DICI Mme Anne Balmer, de l'administrateur du DICI M. Xavier Huther et des chefs de services suivants:

- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Pascal Cosandier (directeur de secteur), Fabrice Demarle (directeur de secteur), Alain Fournier (chef de la direction générale et directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'Ecole obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501 et 502 : M. Jacques-André Humair (directeur) pour les bibliothèques de la Ville
- Centres 505, 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : Mme Sylviane Musy (responsable des Archives communales et conservatrice du Musée d'histoire), M. Régis Huguenin (conservateur-directeur du Musée international d'horlogerie) et M. David Lemaire (conservateur du Musée des beaux-arts) pour les institutions muséales
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour les cultes

Remarques générales

De manière générale, il s'agit de relever que l'ensemble des services du DICI ont respecté leur budget, en allant encore chercher certaines économies supplémentaires. Ces efforts pour réduire les charges sont salués par la sous-commission. Nous restons néanmoins dans une situation financière difficile, où chaque possibilité d'économie doit encore être réfléchie. Malgré les circonstances économiques, les services restent positifs et impliqués dans le redressement de la Ville.

Le chef de dicastère salue et remercie les membres de la sous-commission ainsi que les chefs de service pour leur présence.

430 – Ecole obligatoire

Le directeur du secteur nord revient sur l'arrêt du Tribunal fédéral insistant sur la gratuité des activités scolaires obligatoires. Dans le règlement communal, les activités extrascolaires, telles que les courses d'école ou les camps, ne sont pas inscrites comme obligatoires. La direction considère toutefois qu'elles sont fortement recommandées. Il sera toujours possible de faire appel au fonds scolaire pour les parents en difficulté comme pour toute activité extrascolaire.

Le directeur du secteur sud nous fait part de la très bonne collaboration entre les écoles, le service des sport et le mouvement junior du HCC et le club des patineurs avec lesquels des conventions ont été créées pour la création de centres régionaux de performance qui doivent encore être validés par le service de l'enseignement obligatoire et le service cantonal des sports. Une convention a également été signée avec la Fondation Ton sur Ton pour la création d'un centre régional de compétences pour les arts vivants (théâtre, danse et arts du cirque).

Le directeur du secteur ouest revient sur l'importance des classes de terminales. Il indique que pour l'instant, la cheffe du DEF n'a pas demandé de les diminuer, mais il faut rester vigilant. Il informe la mise sur pied d'une classe terminale pilote, avec un maître socio-professionnel et du coaching particulier, en partie financée par l'AI.

Le chef de dicastère rappelle qu'une certaine précarité conduit à la nécessité d'avoir des classes de terminale et non l'inverse, comme le défend parfois l'Etat.

Dans l'ensemble, pour l'instruction publique, le budget des 6 centres 430 à 455 a été respecté. L'évolution entre les comptes 2016 et 2017 s'explique par le fait que les 11es sont passées en branches à niveaux et qu'il a fallu créer au total 16 groupes supplémentaires par rapport au nombre de classe de 11^e. Pour information, le surcoût de cette réforme avec les branches à niveaux s'estime, depuis 2014, à CHF 1'100'000.-.

500 – Affaires culturelles

Le chef de service indique en préambule que les trois axes prioritaires de cette législature sont :

1. Les musiques actuelles – un travail d'accompagnement de Bikini Test est en cours et un prix des musiques actuelles sera mis en place, probablement encore cette année.
2. Les arts visuels appliqués – la mise en place d'un groupe s'est effectuée pour traiter les interventions dans les espaces publics.
3. Le cinéma – un soutien à trois longs métrages de réalisateurs chaux-de-fonniers est à noter.

Le chef de service rappelle que la billetterie est gérée par le service des affaires culturelles. Elle permet de répondre, aussi, à la curiosité des touristes en matière culturelle et devient, en quelque sorte, un deuxième office du tourisme qui se veut complémentaire.

Les commissaires relèvent la belle présence médiatique des acteurs culturels chaux-de-fonniers et s'en réjouissent. A la question de l'un deux, le chef de service confirme les très bons rapports qu'entretiennent Bikini Test et la Ville.

501 – Bibliothèque de la Ville

Le chef de service indique que d'une manière générale, les bibliothèques se portent bien, avec près de 120'000 personnes qui les fréquentent et un peu moins d'un tiers de la population est inscrite et active. Le budget a pu être respecté.

Il signale l'installation du système RFID (radio frequency identification) avec trois bornes de prêt installées à la bibliothèque pour ses usagers. L'idée est, d'une part, de rendre les usagers indépendants, sans toutefois négliger l'accueil avec une ou un bibliothécaire toujours présent, et, d'autre part, d'équiper les supports contre le vol.

Une autre réalisation importante est la publication de l'Enquête photographique neuchâteloise. A noter encore la restauration du film Dubied "*Une belle industrie neuchâteloise (1929)*" avec le soutien de Memoriav à hauteur de CHF 24'000.- et une aide de la Bibliothèque nationale de CHF 15'000.- pour la numérisation de la presse neuchâteloise.

Annoncée pour 2020, la suppression de RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale) aura des conséquences très importantes pour les grandes bibliothèques non-universitaires. Il faudra rester vigilant sur le sujet.

Une légère fluctuation dans les comptes est à noter, due à une subvention de CHF 10'000.- de Memoriav pas encore comptabilisée, pour assurer la publication du T.2 de la Filmographie neuchâteloise, car le projet est en cours de rédaction.

Le chef de service indique qu'une réflexion lui semble inéluctable avec le canton pour la création d'une bibliothèque cantonale sur deux sites, ce qu'il appelle de ses vœux, pour bénéficier de subventions fédérales sur certains projets et d'une plus grande visibilité.

502 – Bibliothèque des Jeunes

Le chef de service fait part d'une légère augmentation des prêts de documents et des nombreuses animations et visites de classe qui

remportent un franc succès. Il rappelle l'importance du passage au numérique afin de ne pas se retrouver avec un temps de retard. A la question d'un commissaire, le chef de service rassure la sous-commission en affirmant que la grande majorité des prêts sont des livres et non des jeux.

Les travaux de réaménagement de l'entrée de la Bibliothèque à la rue de la Ronde et de l'extension de celle à la rue du Président-Wilson sont pour le moment suspendus. Des réflexions sont en cours sur de possibles regroupements entre les différentes bibliothèques de la Ville.

512 – MH

La conservatrice du Musée d'histoire nous informe que l'année 2017 aura été une très belle année, avec un record de 8'500 visiteurs et des expositions qui ont remporté un franc succès, principalement l'exposition "Juifs de Suisse – 150 ans d'égalité des droits" et "Juifs de La Chaux-de-Fonds - regards sur une population", pour laquelle des demandes ont été faites pour en faire une exposition itinérante. Malheureusement, faute de temps disponible, la demande n'a pas pu être réalisée.

Une bonne fréquentation a également été constatée pour la collection permanente, par des groupes scolaires et d'adultes, impliquant également une augmentation des rentrées budgétaires. La boutique et les entrées enregistrent un résultat positif.

Un montant, oublié jusque-là, sera comblé dorénavant (déjà inscrit au budget 2018). Il s'agit du supplément des charges de personnel durant le week-end (accueil et surveillance). Cela explique le dépassement au compte 30100000.

513 – MIH

Le chef de service nous annonce que l'année 2017 fut également réussie, avec notamment un bon avancement au niveau de la communication avec le lancement de l'Infolettre. L'exposition, co-organisée avec le Musée d'horlogerie du Locle, sur les pendules neuchâteloises aura notamment eu

un franc succès et aura permis une communication d'ampleur notamment grâce aux financements privés.

Au niveau de l'entretien du bâtiment, il est à noter que le pavage de l'entrée a été rénové. Au niveau du personnel, le remplacement de M. Piguët, conservateur adjoint, donne entière satisfaction. L'exposition sur les nouvelles acquisitions rend compte, comme chaque année, de l'importance des dons et du soutien financier des AmisMIH dans le développement de la collection.

En juin, avec le soutien de la Confédération et du Canton, sera prévu le renouvellement d'une partie de l'exposition du MIH sur le thème de l'extrême précision de la mesure du temps grâce aux horloges atomiques. Cela mettra en avant un secteur important de recherche et développement neuchâtelois.

Le chef de dicastère nous indique qu'une démarche de classement du bâtiment du MIH a été entreprise au niveau national par l'entremise du conservateur cantonal.

514 – MBA

L'année 2017 a été marquée par le départ de la conservatrice et des vacances de personnel qui en ont découlé pendant trois mois. Ceci explique le delta du compte 30100000. Le nouveau conservateur nous fait part néanmoins du succès des expositions durant cet exercice, notamment celle sur le design soviétique et de la Biennale en fin d'année. Les perspectives pour 2018 seront marquées par la fermeture du MBA pour la rénovation de la toiture et par l'entrée en fonction du nouveau conservateur. Le chef de dicastère tient à relever l'implication du nouveau conservateur, ceci avant même son entrée en fonction.

Il est à noter que le dépassement au groupe 31 s'explique par les frais de justice en lien avec la restitution du tableau de John Constable.

A la demande d'un commissaire, le conservateur fait part de sa conviction, présente avant son arrivée, de la qualité du Musée de par la richesse de ses collections et du bel outil de travail mis à disposition. Dans cette idée, il

proposera à l'avenir de renouveler plus fréquemment la collection permanente, afin de faire découvrir aux visiteurs réguliers l'ensemble du patrimoine. Il indique encore que des relations étroites existent avec le Musée des beaux-arts du Locle et de Neuchâtel, avec des avis différents mais complémentaires. Un projet de collaboration est d'ailleurs en cours pour une exposition sur Léopold-Robert.

505 – Archives communales

La cheffe de service précise que son service est dans une période de transition, puisque les Archives communales passeront sous la responsabilité de la Bibliothèque de la Ville (BV) à partir de l'été 2018 avec une répartition du taux d'activité de leur directrice de 80% pour la BV et 20% pour les archives.

La cheffe de service souligne la difficulté d'avoir plusieurs sites à gérer et seulement un 10% pour le faire, d'où l'importance que la gestion en soit reprise par la BV avec un personnel plus présent.

Le chef de dicastère informe la sous-commission que le cahier des charges pour le Centre d'archivage cantonal est en cours d'élaboration et que deux bâtiments à La Chaux-de-Fonds ont été retenus pour l'étude de faisabilité. La Commune souhaite s'associer à l'Etat pour que ce nouveau centre puisse s'implanter dans notre ville. La cheffe de service affirme d'ailleurs qu'une très bonne collaboration existe avec l'Office des archives de l'Etat, organe de surveillance des Archives communales.

510 – Services généraux des musées

Le chef de service rappelle que les Services généraux des musées interviennent dans toutes les institutions muséales de la Ville et fait part des remarques très positives faites à leur rencontre, notamment dans l'organisation de la fête du personnel.

Deux crédits supplémentaires ont été autorisés par le Conseil communal, ce qui explique l'écart avec le budget, outre les amortissements extraordinaires. Le premier au compte 31020100 est un crédit pour une

campagne de communication commune des musées et le deuxième au compte 31320300 est un crédit pour l'engagement d'un conseiller externe pour une analyse des synergies entre les musées du Parc.

Si le chef de dicastère perçoit les domaines où des synergies peuvent être réalisées (sécurité, conciergerie, logistique), il relève l'importance de conserver la spécificité de chaque musée.

511 - MHNC

Le chef de service informe que le MHNC continue à se préparer au déménagement prévu à l'horizon 2020.

Un CoPil a été mis en place avec les cinq Conseillers communaux pour l'élaboration du rapport sur la stratégie globale des Institutions zoologiques. Ce travail en commun est très positif et contribue à motiver les équipes. Ce rapport, qui devrait être présenté au Conseil général à la fin de l'été, contiendra le résumé du plan directeur du Bois du Petit-Château et sollicitera un crédit pour le déménagement du Musée dans le bâtiment de l'Ancien Stand.

Dans les comptes 2017, au compte 31310010, un crédit supplémentaire a été octroyé afin de mener une étude pour un rapprochement des Institutions zoologiques avec le Parc naturel régional du Doubs (PRND). Un amortissement exceptionnel a également été réalisé pour tous les frais des études liées au Zoo-Musée.

515 – Zoo BPC

Le chef de service nous indique que le dépassement du compte 31440010 par rapport à ce qui avait été budgétisé s'explique par des travaux non-prévus et urgents de drainage du vivarium.

Pour information, le chef de service nous indique que les travaux de démolition de l'enclos des sangliers seront effectués par la protection civile. Suite à cela, la construction du nouvel enclos pour les loutres cendrées pourra débuter.

560 – Cultes

Rien de particulier n'est à signaler par l'administrateur des infrastructures. Le budget 2017 a globalement été respecté. Seule la ligne 36360800, ne figurant pas dans le budget, a soulevé une question. Elle correspond aux intérêts d'un prêt sans intérêt accordé à l'Eglise de Notre-Dame pour des travaux d'entretien.

L'administrateur fait un rappel du contexte historique des trois églises reconnues dans le canton et du concordat régissant les subventions octroyées à la paroisse protestante (EREN) et aux églises catholiques, romaines et chrétiennes. La reconnaissance d'autres communautés religieuses par l'Etat pourrait à l'avenir amener à une adaptation des subventions. Comme par le passé, lorsque la proportion des habitants est devenue majoritairement catholique, le Conseil communal avait alors accepté l'attribution de montants supplémentaires à l'église catholique.

Pour des raisons historiques, l'entretien du clocher du Grand Temple est à la charge de la Ville. En 2017, la remise en état du cadran et des aiguilles a dû être opérée. Signalons que les représentants de communautés religieuses se sont approchés du Conseil communal concernant les difficultés d'entretien de leurs lieux de culte. Des réflexions sont en cours sur de possibles soutiens.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann